

### *Initiatives parlementaires*

ces. Ce qui n'est pas le cas de beaucoup de gens dont les enfants ne peuvent acquérir les connaissances requises afin de terminer leurs études.»

Voilà un enfant qui a eu la chance d'avoir des parents ayant des revenus suffisants pour qu'elle puisse acquérir les connaissances dont elle avait besoin afin de corriger son handicap et d'entrer sur le marché du travail.

• (1710)

Ce projet de loi, s'il est adopté, sera tout à fait inutile, car il est très loin de répondre aux besoins des personnes en cause. C'est certainement un domaine de compétence provinciale.

Compte tenu des réductions touchant le FPE, entre autres, les gouvernements provinciaux ont beaucoup de difficulté à maintenir le statu quo, sans parler de l'accroissement des services d'éducation.

L'éducation relève certes largement des provinces, mais le gouvernement fédéral pourrait alléger le fardeau de ces contribuables en rendant ces frais déductibles d'impôt.

Une déduction d'impôt me semblerait des plus justes. Les gens qui consacrent leurs revenus durement gagnés à l'amélioration de la qualité de vie de leurs enfants ou de leurs proches offrent un avantage non seulement à ces derniers, mais encore au pays tout entier.

Tout le monde est d'avis qu'il faut accroître le niveau de scolarité des Canadiens pour que le Canada puisse soutenir la concurrence dans le monde d'aujourd'hui.

C'est une honte que de priver 10 p. 100 de la population — il ne s'agit ici que de ceux qui ont des difficultés d'apprentissage et non de ceux qui souffrent d'autres handicaps — de la possibilité de s'instruire et de réaliser leur potentiel intellectuel.

Nous devrions certes ne pas nous arrêter à l'éducation, mais c'est bien le moins que nous puissions faire. J'estime que si la majorité des Canadiens savaient qu'au moins 10 p. 100 de la population était privée de cette possibilité, il y aurait un tollé. La plupart des Canadiens seraient certes d'accord pour qu'on accorde un allègement fiscal dans ces cas-là.

Je soulève aujourd'hui ce projet de loi dans l'espoir que le gouvernement et que les députés en général trouvent bon de s'occuper de cette question. Le projet de loi n'est peut-être pas entièrement acceptable pour le gouvernement dans sa forme actuelle. Apportons-y donc des modifications! Il devrait peut-être être libellé autrement. Il devrait peut-être être orienté autrement, mais on

accomplirait certes quelque chose en obtenant du gouvernement qu'il reconnaisse qu'il faut aller dans cette direction et qu'il s'engage à le faire.

S'il pouvait prendre cet engagement, ce serait déjà un pas de fait. Si des corrections ou des modifications s'imposent, soit. Si l'on choisit de procéder autrement, soit, mais il faut faire quelque chose. Le besoin est pressant et nous, parlementaires, devons répondre à ce besoin absolument fondamental dans l'intérêt des Canadiens, du Canada et de l'avenir de notre pays.

Je demanderai, pour terminer, au gouvernement de se laisser toucher. Faisons quelque chose pour les enfants de notre pays. Faisons quelque chose pour leur faciliter la vie, pour accroître leurs possibilités et pour fournir à des milliers d'enfants de tout le pays une occasion dont ils sont privés à l'heure actuelle.

Contrairement à cette petite Montréalaise, des milliers d'enfants n'ont pas cette chance. Je demande simplement au gouvernement de faire quelque chose pour venir en aide à ces enfants.

**M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, je voudrais complimenter le député de Moose Jaw pour avoir soulevé cette question. Je suis sûr que ses intentions sont des plus pures et je le félicite car la question qu'il a soulevée témoigne de l'intérêt qu'il manifeste à l'égard des Canadiens handicapés et de l'éducation au Canada.

Je ferai toutefois observer que, dans son discours, il prétend que le système d'éducation ne s'adresse qu'à un certain groupe. Malgré le respect que je lui porte, je lui ferai remarquer qu'il appartient aux ministères de l'Éducation et aux commissions scolaires des provinces de s'occuper de chacun des enfants qui relèvent de leur compétence. J'irais même jusqu'à dire que, s'ils manquent à ce devoir, ils contreviennent à la Charte canadienne des droits et libertés qui stipule que les enfants canadiens doivent tous être traités également.

Les écoles mettent divers programmes à la disposition des jeunes, des enfants handicapés, et leur situation ne cesse de s'améliorer. Nous avons des groupes de pression très actifs qui oeuvrent en ce sens. Citons, entre autres, l'Association canadienne pour l'intégration communautaire. Ces groupes de pression interviennent principalement auprès des gouvernements provinciaux. C'est bien qu'il en soit ainsi et c'est précisément pour cette raison que j'éprouve quelque inquiétude au sujet de ce projet de loi, bien que je ne veuille aucunement heurter les sentiments de mon collègue d'en face. L'ennui, c'est que, de